

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à La Roquebrussanne sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Convention financement – poursuite des inventaires biologiques Natura 2000

Secrétaire de séance : Sébastien BOURLIN

Membres en exercice : 36

Membres présents : 30

Pouvoirs : 4

Excusés, absents : 2

Présents(es):

Laurence BRULEY	Simone CALLAMAND	Josiane GALIZZI
Roger ANOT	Ollivier ARTUPHEL	Jean-Michel CONSTANS
Philippe SCHELLENBERGER	Mikaël SCHNEIDER	Suzanne ARNAUD
Blandine MONIER	Carine PAILLARD	Bruno AYCARD
Henri BERGE	Gilles-olivier PAYAN	Marc LAURIOL
Robert DELEDDA	Jean-Yves DOLISI	Sébastien BOURLIN
Jacques PAUL	Christian OLLIVIER	Véronique MIQUELLE
Michel GROS	Patrice TONARELLI	Didier RÉAULT
Hervé THEBAULT	Sophie LEMETER	Anne CLAUDIUS PETIT
Vincent AYALA	Hélène VERDUYN	Christophe MADROLLE

Pouvoirs :

Madame Laetitia TREMOUILHAC déléguée de la commune de Cuges les Pins, a donné pouvoir à Madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes.

Madame Cathy SILVU déléguée de la commune de Pourrières, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, maire et délégué de la commune de la Roquebrussanne.

Monsieur Claude FABRE délégué de la commune de Saint-Zacharie a donné pouvoir à Madame Laurence BRULEY, déléguée de la commune de Auriol.

Monsieur François de CANSON, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à **Monsieur Christophe MADROLLE**, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laurence GAUD, Madame Virginie PHELIPPEAU,

Etaient également présents :

Monsieur Jean-Jacques COULOMB, délégué Métropole Aix Marseille, Madame Marie-Pierre EMERIC, commune de Garéoult, Monsieur Georges LUVERA, commune de Trets, Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Monsieur François HANNEQUART, Conseil de Parc, Monsieur Philippe SUSINI, Conseil départemental 13 Chargé de mission Massifs Verts Direction de l'Environnement Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;

Le Comité Syndical,

Vus :

- * le compte rendu de la réunion de cadrage préalable à l'élaboration du document d'objectif du 10/03/2016
- * Les comptes-rendus des réunions de cadrage préalable à l'animation du site Natura 2000 du 26/04/2016 et du 09/07/2019
- * Les délibérations du comité syndical du 04/05/2016 et du 03/06/2016
- * La décision du comité de pilotage du 09/07/2019 désignant le syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume comme animateur du site Natura 2000.

Considérant que la révision du DOCOB du site FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume » et l'élaboration du DOCOB du site FR9312026 « Sainte-Baume occidental » nécessitent :

- La réalisation d'inventaires des habitats naturels et des espèces d'intérêts communautaires
- La possibilité de conventionner avec les services de l'état pour le financement d'études préalables à l'élaboration des DOCOB.

En tant qu'animateur Natura 2000 pour le site de la Sainte-Baume, le syndicat mixte a eu pour mission de réaliser plusieurs inventaires biologiques, dont le suivi télémétrique des deux couples d'Aigle de Bonelli présent sur le site Natura 2000. Cette étude consiste en la pose d'un GPS sur l'animal afin de le suivre dans ses déplacements. Il est nécessaire de capturer l'animal, demandant une longue phase d'habituation des individus aux pièges et aux proies utilisés.

Cependant, cette phase de capture s'est révélée impossible pour le couple de la falaise de Bassan, du fait d'une forte méfiance des deux individus.

Suite à plusieurs reconductions des marchés et des conventions, spécifiquement pour tenter la capture d'un des deux individus du couple, il est aujourd'hui nécessaire de relancer une nouvelle demande de subvention auprès de l'état pour continuer cette étude.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Etude « suivi télémétrique de l'Aigle de Bonelli	10 000 €	Subvention état (100%)	10 000 €
Total Dépenses	10 000 €	Total Recettes	10 000 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- * De valider le plan de financement ci-dessus.
- * D'établir une convention signée entre l'état et le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume définissant les obligations de la

structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et le cahier des charges relatif à la mise en œuvre du DOCOB et de l'animation du site Natura 2000.

* D'autoriser le Président :

- A solliciter la subvention des études biologiques préalables à l'élaboration du DOCOB commun à la ZSC et ZPS auprès de l'Etat pour un montant de 10 000 € TTC.
- A entreprendre les démarches de financement pour cette mission et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Michel Gros". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "Parc régional de la Sainte-Baume" at the top and "syndicat mixte" at the bottom. The center of the stamp features a stylized landscape or map.

Michel GROS